



Projet de parc éolien Mesgi'g Ugju's'n 2 dans
la MRC d'Avignon

6211-24-090



MÉMOIRE SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN MESGI'G UGJU'S'N 2

Présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Le 07 mars 2024

PRÉSENTATION

La MRC Avignon est constituée de onze municipalités locales (Carleton-sur-Mer, Escuminac, L'Ascension-de-Patapédia, Maria, Matapédia, Nouvelle, Pointe-à-la-Croix, Ristigouche-Partie-Sud-Est, Saint-Alexis-de-Matapédia, Saint-André-de-Restigouche et Saint-François-d'Assise) et de deux territoires non organisés (Rivière-Nouvelle et Ruisseau-Ferguson). Pôle de concertation territoriale, elle a pour mandat de planifier l'aménagement harmonieux du territoire et de propulser son développement économique et social au profit des municipalités, des organisations et de la population. Visionnaire et innovante, la MRC collabore activement avec les acteurs du milieu pour la réalisation de projets porteurs et structurants, dans un esprit de co-développement et de bienveillance.

INTÉRÊT D'INTERVENTION

En raison de sa volonté de contribuer à la lutte contre les changements climatiques, au développement économique et à la transition énergétique du Québec, la MRC Avignon considère important de s'impliquer dans les réflexions et les initiatives portant sur les choix énergétiques de la province. De plus, en raison du projet de parc éolien envisagé sur son territoire, la MRC répond à l'invitation du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement afin de se prononcer sur l'opportunité du projet, et plus particulièrement ses impacts sociaux et économiques pour le milieu.

PROJET DE PARC ÉOLIEN MESGI'G UGJU'S'N 2

Description du projet

Le projet de parc éolien Mesgi'g Ugju's'n 2 constitue une extension du parc éolien Mesgi'g Ugju's'n, en exploitation depuis décembre 2016. Situé sur le territoire non organisé Rivière-Nouvelle dans la MRC Avignon, le projet vise l'installation d'un maximum de 24 éoliennes totalisant une puissance de parc éolien d'approximativement 102 mégawatts. Le projet de parc éolien résulte d'un partenariat égalitaire entre, d'une part, Innergex et, d'autre part, la société Mi'gmawei Mawiomi Business Corporation, composée des communautés Mi'gmaq de Gesgapegiag, de Gespeg et de Listuguj. La mise en service du projet est planifiée à la fin de l'année 2026, date à partir de laquelle Innergex versera à la MRC Avignon une contribution annuelle de 5700\$ par mégawatt de puissance installé, en plus de verser annuellement 500\$ par mégawatt de puissance installé dans un fonds d'engagement social de la MRC Avignon.

Lutte contre les changements climatiques et transition énergétique

De plus en plus d'initiatives sont mises en place par les différentes municipalités du Québec afin de participer à la transition énergétique et répondre aux objectifs de réduction des gaz à effet de serre mis de l'avant dans le Plan pour une économie verte 2030¹. Par conséquent, le projet de parc éolien s'inscrit bien dans les efforts de la MRC Avignon visant à contribuer à l'atteinte de ces objectifs en permettant la production d'une énergie de source renouvelable ayant un faible impact sur l'environnement.

¹ Gouvernement du Québec, Plan pour une économie verte 2030, <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/plan-economie-verte/plan-economie-verte-2030.pdf>.

Dans une perspective de diversité du portefeuille énergétique du Québec, l'énergie éolienne constitue un complément naturel à l'hydroélectricité². Il s'agit d'une des raisons pour lesquelles Hydro-Québec fait l'une de ses priorités, dans son Plan d'action 2035 – Vers un Québec décarboné et prospère³, l'intégration de plus de 10 000 mégawatts de nouvelles capacités éoliennes à son réseau d'ici 2035.

Impacts sociaux

Le parc éolien Mesgi'g Ugju's'n a fait la démonstration d'une grande acceptabilité sociale à l'égard des projets de parc éolien dans la communauté. En effet, la Mi'gmawei Mawiomi Business Corporation, partenaire de ce parc, souligne qu'Innergex est un partenaire de choix pour le développement éolien en raison notamment de ses efforts visant le respect de l'environnement et le processus d'acceptabilité sociale⁴. En cela, ce partenariat et cette initiative sont autant bénéfiques pour la réconciliation avec les communautés autochtones que pour favoriser un tissu social solide. Le fait que la Mi'gmawei Mawiomi Business Corporation soit à nouveau partenaire du projet de parc éolien Mesgi'g Ugju's'n 2 démontre que le développement éolien est bien accepté par la communauté, que ses bénéfices sont reconnus et qu'Innergex constitue un partenaire qui a su s'implanter positivement dans la région.

De plus, le promoteur entretient des bonnes relations avec les différentes parties prenantes du territoire. Dans le cadre de ce nouveau projet, Innergex a d'ailleurs déjà déployé un agent de liaison dans le milieu, dont le rôle est de prendre part aux activités et aider à mettre en place les meilleures pratiques et la meilleure communication pour réduire au maximum les impacts que pourrait avoir un tel projet sur les activités liées à l'environnement, l'usage du territoire et la vie citoyenne.

Impacts économiques

Le projet de parc éolien Mesgi'g Ugju's'n 2 comporte de nombreux avantages économiques pour les parties prenantes, les entreprises et la population du territoire. D'une part, les contributions financières annuelles d'Innergex à la MRC Avignon et à son fonds d'engagement social, respectivement de 5700\$ et de 500\$ par mégawatt de puissance installé, génèrent des retombées dans plusieurs secteurs d'activités via la MRC. Il en va de même pour ceux qui seront tirés par la Mi'gmawei Mawiomi Business Corporation, qui rappelons le, détient la moitié des parts du projet de parc éolien Mesgi'g Ugju's'n 2, et qui s'ajouteront aux quelques 200 millions de dollars que les communautés Mi'gmaq tireront approximativement du parc éolien Mesgi'g Ugju's'n sur une période de vingt ans⁵.

D'autre part, les phases de construction et d'exploitation du projet de parc éolien entraîneront d'autres impacts positifs pour l'économie régionale. En effet, on peut notamment penser aux bénéfices financiers que réaliseront des fournisseurs de services et des fournisseurs de pièces. Il demeure qu'un des plus grands impacts économiques concernera la création d'emplois pendant la phase de construction du projet. En prenant exemple sur le parc éolien Mesgi'g Ugju's'n, ce sont plus de 300 emplois qui ont été créés afin de réaliser la construction du site, 110 de ceux-ci étant des membres des communautés Mi'gmaq⁶. À l'occasion du projet Mesgi'g Ugju's'n 2, ce seront environ 200 travailleurs qui seront nécessaires pour la construction du site.

² Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, Gouvernement du Québec, Énergie éolienne, <https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/le-secteur/eolien/energie-eolienne>.

³ Hydro-Québec, Plan d'action 2035 – Vers un Québec décarboné et prospère, <https://www.hydroquebec.com/data/a-propos/pdf/plan-action-2035.pdf>.

⁴ Mi'gmawei Mawiomi Business Corporation, <https://www.muwindfarm.com/partnership>.

⁵ *Id.*, <https://www.muwindfarm.com/>.

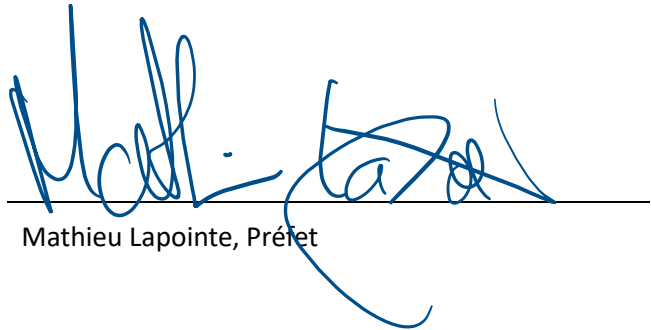
⁶ *Id.*

Ajoutons à cela, les programmes de formation en énergie éolienne qui seront offerts aux membres des communautés Mi'gmaq et de la région⁷, profitant par conséquent aux activités de Groupe Collegia, relevant du Cégep de la Gaspésie et des Îles, prestataire des formations en maintenance d'éolienne de la région.

CONCLUSION

En conclusion, la MRC Avignon est d'avis que l'énergie éolienne constitue un des moteurs à la décarbonation du Québec et qu'elle est nécessaire afin de répondre aux besoins grandissants d'électricité de la province. À cette fin, la MRC considère que le projet de parc éolien Mesgi'g Ugju's'n 2 constitue un apport considérable à la vitalité et la diversification économique de son territoire. Ce projet est favorable pour ses parties prenantes, les entreprises du secteur ainsi qu'à la population, notamment en raison des retombées économiques attendues et de la création d'emplois associée au projet. De plus, la participation à la hauteur de 50 pourcents des communautés Mi'gmaq composant la Mi'gmawei Mawiomni Business Corporation témoigne de l'importance de tels partenariats, de l'acceptabilité sociale du projet, tout comme la cohabitation des communautés avec le parc éolien Mesgi'g Ugju's'n. Pour cela, la MRC Avignon est en faveur de la réalisation du projet de parc éolien Mesgi'g Ugju's'n 2 par Innergex.

MRC AVIGNON

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Mathieu Lapointe", is written over a horizontal line. The signature is fluid and stylized, with a long horizontal stroke extending to the right.

Mathieu Lapointe, Préfet

⁷ *Id.*, <https://www.muwindfarm.com/post/mesgi-g-ugju-s-n-2-wind-project-moving-forward>.

BIBLIOGRAPHIE

Gouvernement du Québec, Plan pour une économie verte 2030, <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/plan-economie-verte/plan-economie-verte-2030.pdf>

Hydro-Québec, Plan d'action 2035 – Vers un Québec décarboné et prospère, <https://www.hydroquebec.com/data/a-propos/pdf/plan-action-2035.pdf>

Mi'gmawei Mawiomi Business Corporation, <https://www.muwindfarm.com/>

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, Gouvernement du Québec, Énergie éolienne, <https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/le-secteur/eolien/energie-eolienne>



RENSEIGNEMENTS PERSONNELS NÉCESSAIRES À L'IDENTIFICATION DE L'AUTEUR DU MÉMOIRE

MRC Avignon
473, boulevard Perron
Maria (Québec) G0C 1Y0
C.P. 2202

À l'attention de : Mathieu Lapointe, Préfet

Courriel : mathieu.lapointe@mrcavignon.com

Téléphone : (418) 364-2000